



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

UDAF DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
25 impasse des Tisaneurs – 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022



UDAF DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 25 impasse des Tisaneurs – 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement comptable des subventions notifiées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 9 juin 2023

Le Commissaire aux comptes



SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Frédéric ANDRE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice 31/12/22			Exercice 31/12/21
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	96 495	85 790	10 706	13 997
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	288 000		288 000	288 000
	Constructions	4 372 353	579 430	3 792 924	3 898 384
	Installations techniques, matériel, outillage				
	Autres immobilisations corporelles	1 281 242	626 864	654 378	718 041
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations mises en équivalence				
ACTIF CIRCULANT	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 992		1 992	1 992
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 900		6 900	6 136
	Total I	6 046 982	1 292 083	4 754 899	4 926 550
	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières et approvisionnements				
	En-cours de production de biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	CREANCES				
	Avances et acomptes versés sur commandes	303 147	21 158	281 989	177 941
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	787 650		787 650	650 697
	TRESORERIE				
Compte de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	81 804		81 804	81 804
	Disponibilités	241 983		241 983	516 824
	Charges constatées d'avance				
	Total II	1 414 585	21 158	1 393 427	1 427 266
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	Primes de remboursement emprunts (IV)				
	Ecart de conversion (V)				
	Total général (I+II+III+IV)	7 461 566	1 313 241	6 148 325	6 353 816

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/21
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires ou contractuelles		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres complémentaires		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	290 775	280 354
	réserves sous gestion contrôlée	504 539	504 539
	Autres réserves	371 871	353 438
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous gestion non contrôlée	678 569	697 581
	Report à nouveau sous gestion contrôlée	- 438 016	- 185 711
FONDS DEDIES	Excédent ou déficit de l'exercice	44 815	242 465
	Subventions d'investissement	2 018 716	2 097 447
	Provisions réglementées		
	Total I	3 471 268	3 505 183
PROVISIONS	Fonds dédiés	160 340	40 000
	Total II	160 340	40 000
DETTE FINANCIERE	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	142 678	160 560
	Total III	142 678	160 560
DETTE FINANCIERE	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 613 988	1 789 169
	Emprunts et dettes financières diverses		
AUTRES DETTES	Total IV	1 613 988	1 789 169
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 420	68 311
	Dettes fiscales et sociales	664 693	605 534
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-
	Autres dettes	46 679	179 242
	Produits constatés d'avance	260	5 816
	Total IV	760 052	858 903
Total général (I+II+III+IV)		6 148 325	6 353 815

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/22	Exercice 31/12/2021
Cotisations	893	1 037
Prestations de services	641 476	578 228
Concours publics - Dotation Globale de Financement	3 170 869	2 709 070
Concours pblics - Subventions d'exploitation	1 680 669	1 188 701
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	220 868	229 272
Autres produits	21 412	8 361
Utilisation des fonds dédiés	76 821	58 493
PRODUITS D'EXPLOITATION (Total I)	5 813 010	4 773 161
Achats d'autres approvisionnements	18 541	9 065
Autres achats et charges externes	885 399	833 626
Aides financières accordées	15 813	15 641
Impôts, taxes et versements assimilés	229 107	187 162
Salaires et traitements	3 184 143	2 695 898
Charges sociales	1 090 465	955 126
Dotations aux amortissements et aux provisions :	220 305	226 026
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	160 340	76 821
Autres charges	3 712	39 060
CHARGES D'EXPLOITATION (Total II)	5 807 825	5 038 426
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 185	265 264
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	595	299
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS (III)	595	299
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts	41 387	45 646
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (IV)	41 387	45 646
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 40 792	- 45 348

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	249	3 010
Produits exceptionnels sur opération de capital	80 731	95 709
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	3 314
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	80 980	102 033
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	558	27 177
Charges exceptionnelles sur opération de capital	-	6 707
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	558	33 884
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	80 422	68 148
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 920	7 920
Bénévolat	4 124	7 767
TOTAL A	12 044	15 687
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Prestations en nature	7 920	7 920
Personnel bénévole	4 124	7 767
TOTAL B	12 044	15 687
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI+A)	5 906 629	4 891 180
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII+B)	5 861 814	5 133 644
5. EXCEDENT OU DEFICIT	44 815	- 242 464

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/22

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 dont le total est de 6 148 325 euros et au compte de résultat se soldant par un excédent de 44 815 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels de l'UDAF.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4. PRINCIPALES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODE

- 4.1 Règles et méthodes comptables
- 4.2 Changements de méthodes de comptabilisation et de présentation
- 4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 4.4 Evaluation des créances et dettes
- 4.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 4.6 Disponibilités
- 4.7 Subvention d'équipement

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

- 5.1 Variation des immobilisations incorporelles et corporelles
- 5.2 Variation des amortissements
- 5.3 Etat des échéances des créances
- 5.4 Détail des créances et des produits à recevoir
- 5.5 Disponibilités
- 5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance
- 5.7 Variation des fonds propres
- 5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan
- 5.9 Etat des échéances des dettes
- 5.10 Emprunts
- 5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées
- 5.12 Détail des charges à payer
- 5.13 Produits constatés d'avance
- 5.13 Engagements financiers et autres engagements

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

- 6.1 Rémunération des dirigeants
- 6.2 Résultat exceptionnel

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'UDAF est constituée sous le régime de la loi du 01/07/01 sous réserve des dérogations résultant du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié.

Reconnue comme établissement d'utilité publique, elle exerce ses activités conformément aux dispositions de l'article 3 du Code de la Famille.

Son activité principale reste la représentation de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Elle désigne ou propose des délégués familiaux aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Elle gère des services d'intérêt familial.

Dans le cadre de l'institution

- Action familiale
- Médaille de la famille française
- Actions menées dans le cadre des conventions d'objectifs

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

Dans le cadre des services

- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M)
- Délégués Prestations Familiales (MJAGBF)
- Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)
- Accueil d'enfants dans les familles pendant les vacances et hors période
- Accompagnement scolaire (CLAS)
- Espace Rencontre
- Cybercase
- Médiation familiale

Dans le cadre d'une convention de services

- Association Crèche des Iris Beauséjour : mise à disposition des locaux pour le fonctionnement de la crèche de 60 places pour des enfants de 1 mois à 3 ans.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2022

3 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4 – PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODES

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur des personnes morales de droit privé à but non lucratif répondant aux dispositions prévues dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2018-06 relatif aux comptes annuels de ces entités susvisées.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- Les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC 2018-06,
- Les dispositions spécifiques aux établissements et services médico-sociaux prévus dans le règlement ANC n° 2019-04
- L'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 DU Code Sociale et des Familles

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

4.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Pour les immobilisations acquises avant le 31 décembre 2015

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans

Mobilier	Linéaire	10 ans
----------	----------	--------

- Pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2016 (préconisations Plan Pluriannuel d'Investissement de la DJSCS)

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	20 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

- Pour les immobilisations de la crèche des Iris

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Bâtiments	Linéaire	50 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Installations - Aménagement	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel Informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

4.3 Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement constatées à la clôture.

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont analysées individuellement et dépréciées le cas échéant.

4.4 Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une dépréciation est comptabilisée.

4.5 Disponibilités

Les liquides disponibles en banque sont évalués pour leur valeur nominale

4.6 Subventions d'équipement

Conformément à la réglementation comptable, les subventions d'équipements sont traduites au bilan à compter de leur notification et sont reprises au résultat au rythme des amortissements des biens acquis grâce à ces subventions d'équipements.

5 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

ACTIF

5.1 – Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations	
		reclassements	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	90 795		5700
. Terrains crèche	288 000		
. Constructions Beauséjour	1 179 000		
. Frais de notaire Beauséjour	51 922		
. Bâtiment Saint-Louis	650 000		
. Frais de notaire Saint-Louis	21 420		
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 190		
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	2 349 391		
. Frais de notaire crèche	105 430		
. Installat° générales agencements aménagements divers	47 976		
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	459 091		
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	172 346		6342
. Installat° & Aménagements CRECHE	26 908		
. Installations & Aménagements SAINT BENOIT			7200
. Installations & Aménagements BOUVET	7		4844
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	244 091		6
. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE	289 801		22 631
Immobilisations corporelles TOTAL	5 901 482		41 022
Immobilisations corporelles en cours TOTAL	0		
Autres titres immobilisés	1 992		
Prêts, autres immobilisations financières	6 136		763
Immobilisations financières TOTAL	8 128		763
TOTAL GENERAL	5 999 496		47 485

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles			96 495	
. Terrains crèche			288 000	
. Constructions Beauséjour			1 179 000	
. Frais de notaire Beauséjour			51 922	
. Bâtiment Saint-Louis			650 000	
. Frais de notaire Saint-Louis			21 420	
. Frais d'architecte Saint-Louis			15 190	
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour			2 349 391	
. Frais de notaire crèche			105 430	
. Installat° générales agencements aménagements divers			47 976	
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR			459 091	
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS			178 688	
. Installat° & Aménagements CRECHE			26 908	
.Installations & Aménagements ST BENOIT			7200	
			4844	
.Installations & Aménagements BOUVERT			13.11	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier			267 630	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE			289 801	
Immobilisations corporelles			5 942 491	
Immobilisations corporelles en cours crèche		0	0	
Immobilisations corporelles en cours			0	
Autres titres immobilisés			1 992	
Prêts, autres immobilisations financières		763	5 227	
Immobilisations financières		763	7 219	
Total		763	6 046 205	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.2 Variation des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/21	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	31/12/22
Immobilisations incorporelles	76 799	8 991		85 790
. Terrains crèche				
. Constructions Beauséjour	134 780	23 580		158 360
. Frais de notaire Beauséjour	51 922			51 922
. Bâtiment Saint-Louis	63 468	13 000		76 468
. Frais de notaire Saint-Louis	20 798	622.06		21 420
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 006	184		15 190
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	187 996	68 074		197 838
. Installat° générales agencements aménagements divers	48 006			48 006
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	130 888	23 328		154 216
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	41 978	9716		51 694
. Installat° & Aménagements CRECHE	7 298	2 691		9 988
.Installations & Aménagements ST BENOIT		1250		1250
.Installations & Aménagements BOUVET	0	370		370
				0
. Matériel de transport	7	1		8
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	183 407	23 639		207 046
. Matériel de bureau et informatique, mobilier Crèche	110 594	43 694		154 288
Immobilisations corporelles	996 146	210 148	0	1 206 294
Total	1 072 945	219 139	0	1 292 084

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.3 Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
Autres immobilisations financières	8 891	8 891	
Créances clients et comptes rattachés	303 147	303 147	
Subventions d'exploitation à recevoir	696 404	696 404	
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263	
Total	1 025 814	1 025 814	

5.4 Détail des créances et des produits à recevoir

	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients et comptes rattachés	303 147	177 941
Subventions d'investissement à recevoir		
Subventions d'exploitation à recevoir	696 404	696 404
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263
DEB & CRED REMBT PART MAJ18-19		37 177
Produits à recevoir		
Charges constatées d'avance		
Total	999 551	911 522

5.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent principalement les soldes des comptes courants bancaires. Et les comptes bancaires rémunérés. Au 31 décembre 2022, les disponibilités s'établissaient à 323 787 euros

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
Comptes bancaires rémunérés et dépôts à terme	81 804	81 804
Comptes courants bancaires	241 983	516 824
TOTAL DISPONIBILITES	323 787	598 628

5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatés d'avance	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatés d'avance	0	0
Total	0	0

PASSIF

5.7 Variation des fonds propres

Nature des provisions et des réserves	A L'OUVERTURE (A)	AFFECTATIO N DU RESULTAT (B)	AUGMENTATIO N	DIMINUTION OU CONSOMMATIO N (C)	A LA CLOTURE (D=A+B-C)
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles		0			
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires		0			
Réserves					0
Réserves statutaires ou contractuelles	280 354	0	10 421		290 775
Réserves sous gestion contrôlée	504 539				504 539
Autres réserves	353 438		18 433		371 871
Réserves règlementées					0
Report à nouveau					
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	697 581			19 012	678 569
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-185 711			-252 305	-438 016
Excédent ou déficit de l'exercice	- 242 465		287 280		44 815
Situation nette	1 407 736				
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissements	2 097 447			78 731	2 018 716
Provisions réglementées					
Total	3 505 184		316 134	271 317	3 471 268

5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges	31/12/2021	Dotations	Reprises Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/22
Indemnités de retraite	160 560		17 882		142 678
Provisions pour charges					0
Total	160 560		17 882		142 678

5.9 Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	31/12/2022	A 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes après des établissements	<u>1 613 989</u>	<u>179 555</u>	<u>764 332</u>	<u>670 101</u>
De crédit dont :	685 943	85 711	370 657	229 575
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Beauséjour	429 717	46 215	192 186	191 317
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Saint-Louis	498 329	47 629	201 490	249 210
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA crèche				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<u>48 420</u>	<u>48 420</u>		
Dettes fiscales et sociales	<u>664 693</u>	<u>664 693</u>		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	<u>46 679</u>	<u>46 679</u>		
Produits constatés d'avance	<u>260</u>	<u>260</u>		
Total	2 374 041	939 607	764 332	670 101
Emprunts remboursés en cours d'exercice	175 182			

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.10 Emprunts

Emprunts	31/12/2021	31/12/2022	Durée	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans
Locaux de Beauséjour	769 041	685 943	15 ans	85 711	370 657
Locaux de Saint-Louis	475 221	429 717	15 ans	46 215	192 186
Crèche Beauséjour	544 907	498 329	15 ans	47 629	201 490
Total	1789 169	1 613 989		174 181	943 886

5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées

Ressources	31/12/2021 (A)	Utilisation 2022 (B)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (C)	Reclassement (D)	Fonds restant à engager au 31/12/2022 (A-B+C-D)
ESPACES DE RENCONTRES :	40 000		40 000		40 000
Etudes :			120 340		120 340
Total	40 000		160 340		160 340

5.12 Détail des charges à payer

	31/12/2022
Fournisseurs, factures non parvenues	10 525
Dettes provisions pour congés payés	173 549
Charges sociales pour congés payés	69 593
Dettes personnel provision augmentation du point	52 937
Charges fiscales sur congés payés	5 033
Total	311 637

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.13 – Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/2022
Part Parent – Régul aout	260
Total	260

5.14 Engagements financiers et autres engagements

Dettes garanties par des suretés réelles

Emprunts et dettes financiers divers	Montant
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	1 200 000
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	660 939
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	700 000
Total	2 560 939

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Les engagements de retraite font l'objet d'une provision dans les comptes sociaux de l'association.

Les hypothèses retenues pour la détermination de cet engagement sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans, sauf dérogation personnelle (prescriptions de l'UNAF)
- Départ à la retraite à l'initiative du salarié
- Taux de charges sociales patronales moyen : 43 %
- Taux d'actualisation : 0.0077%

Sur la base de ces hypothèses, le montant du passif social s'élève à 142 678 € au 31/12/22, décomposable de la façon suivante :

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
66 ans et plus	Moins d'un an	
60 à 65 ans	1 à 7 ans	27 476
50 à 59 ans	8 à 17 ans	73 111
40 à 49 ans	18 à 27 ans	28 581
30 à 39 ans	28 à 37 ans	13 510
Moins de 30 ans	Plus de 37 ans	
Engagement total		142 678

6 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information n'est pas mentionnée ici, car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

6.2 Résultat exceptionnel

Détail des charges exceptionnelles

Nature	31/12/2022
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	558
Total	558

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Détail des produits exceptionnels

Nature	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
- Produits exceptionnels/opérations de gestion	249
Produits exceptionnels sur opérations de capital	80 731
- Quote-part de subventions investissements	
Total	80 980

Tableau de décomposition des subventions par financeur

Catégorie d'autorité administrative	Libellé	Nature de la subvention	Montant
CAF	Action CAF / Justice	Subvention d'exploitation	12 104
	Cybercase	Subvention d'exploitation	
	Espace Rencontres	Subvention d'exploitation	214 226
	Médiation familiale	Subvention d'exploitation	107 853
	Subvention CAF Aidants-Aidés	Subvention d'exploitation	25 424
	Etude	Subvention d'exploitation	28 800
	CLAS	Subvention d'exploitation	359 848
	Total		748 255
FSE	CLAS		316 441
UNAF	Fond spécial	Subvention d'exploitation	196 226
	Conventions d'objectifs	Subvention d'exploitation	
	Subvention consommation	Subvention d'exploitation	271
	Subvention UNAF aidants aidés	Subvention d'exploitation	8 476
	Total		204 973
Département	Espace Rencontres	Subvention d'exploitation	93 350
	Médiation familiale	Subvention d'exploitation	17 700
	Réunionnais de la Creuse	Subvention d'exploitation	
	Etude		118 600
	Total		229 650
Ministère de la justice	Médiation familiale	Subvention d'exploitation	43 662
	Espace Rencontres	Subvention d'exploitation	26 785
	Médiation familiale Aidants-Aidés		57 438
	Etude		700
	Total		128 585
Communes	Saint-Denis	Subvention d'exploitation	2 000
	Bras-Panon	Subvention d'exploitation	1 257
	Total		3 257
Autres	FONJEP	Subvention d'exploitation	7 107
	DEETS - Préfecture	Subvention d'exploitation	37 200
	Etat - FIPD Expérimentation stage pre	Subvention d'exploitation	-
	SIDR	Subvention d'exploitation	-
	Préfecture - Développement associatif	Subvention d'exploitation	5 200
	Total		49 507
	Total subvention et autres concours publics		1 680 669